

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE BOUCHET

CONSEIL MUNICIPAL du 23 MAI 2014 à 20 heures 30
PROCES VERBAL

Présents :

Jean-Michel AVIAS, Gilles BROCHENY, Patricia BARTHEZ, Catherine MIGLIORI, Christiane DELAYE, Heike NICKEL, Anthony FERRER, Sophie ROY, Sébastien MONTEILLET, Alain DESTELLE, Emmanuelle PODDA.

Absents excusés :

Max FESCHET, Nathalie COSTE, Jean-Claude NOGIER.

Procurations : -

Secrétaire de séance : Alain DESTELLE



Début de séance 20h40

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2014.

M. Le Maire indique qu'un complément d'informations est nécessaire concernant les dossiers raccordement BT pour alimenter une construction neuve, convention de raccordement électrique pour M. Morel Christophe, et renforcement électrique Quartier Les Perpétiaux, et demande le report de ces points ce qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Objet : Nomination des membres de la commission communale des impôts directs.

Le Maire rappelle que l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que, après les élections municipales, de nouveaux commissaires doivent être nommés.

En application de ces instructions, le Maire propose de nommer les commissaires titulaires et les commissaires suppléants parmi les noms suivants :

Commissaires Titulaires		Commissaires Suppléants	
Nom Prénom Fonction	Adresse	Nom Prénom Fonction	Adresse
BROCHENY Gilles 1 ^{ER} Adjoint Viticulteur	13 Chemin du Jas 26790 BOUCHET	ICARD Serge Employé de cave	17 Chemin du Jas 26790 BOUCHET
BARTHEZ Patricia 2 ^{ème} Adjointe Chef d'entreprise	10 Allée de l'Olivier 26790 BOUCHET	PIN Bernard Cadre commercial	9 Rue de la Grand'Vigne 26790 BOUCHET
MIGLIORI Catherine 3 ^{ème} Adjointe Retraitée	8 Chemin du Jas 26790 BOUCHET	RASPAIL Suzanne Retraitée	110 Route de Visan 26790 BOUCHET
DELAYE Christiane Conseillère Municipale Retraitée	2 Rue des Syrahs 26790 BOUCHET	MARCOS Francine Retraitée	1 Route de Tulette 26790 BOUCHET
FERRER Anthony Conseiller Municipal Carrossier	20 Chemin de Fontpeyrolles 26790 BOUCHET	BLANCHET Denis Monteur réseaux	6 Rue du Mistral 26790 BOUCHET
DESTELLE Alain Conseiller Municipal Directeur d'exploitation	44 Chemin des Taillades 26790 BOUCHET	ROBERT Christian Retraité	19 Lotissement les Garrigues 26790 BOUCHET
TISSOT Serge Comptable	20 Chemin des Sablières 26790 BOUCHET	AUDOUARD Sébastien Enseignant	4 Lotissement les Chênes 26790 BOUCHET
ICARD Michel Viticulteur retraité	80 Chemin de Fontpeyrolles 26790 BOUCHET	MOULIN Michèle	900 Chemin des Ramières 26790 BOUCHET
VIGOUROUX Franck Viticulteur	21 Rue de la Chapelle 26790 BOUCHET	NICKEL Heike Retraitée	3 Rue de la Verrière 26790 BOUCHET
ROUSSIN Yannick Résident hors Bouchet Viticulteur	Quartier Bomparet 26790 TULETTE	VALLON William Résident hors Bouchet Viticulteur	La Roche Chausson 26790 LA BAUME DE TRANSIT
ICARD Alain Entrepreneur maçonnerie	230 Chemin de la Blache 26790 BOUCHET	VIGOUROUX Pierre Retraité	600 Chemin de Fontpeyrolle: 26790 BOUCHET
ROSSI Aldo Retraité	11 Rue de l'Eglise 26790 BOUCHET	RICHARD Marie-France Retraitée	5 Rue des Syrahs 26790 BOUCHET

M. Le Maire propose une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants dont 6 titulaires et 6 suppléants seront tirés au sort par les instances départementales.

Après énumération des membres de la Commission, Mme PODDA, n'est pas certaine de la disponibilité de son mari M. PODDA Armel, en remplacement M. Le Maire propose le nom de VIGOUROUX Pierre, approuvé à l'unanimité.

Objet : Création d'un emploi non permanent

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement.

Sur le support de Monsieur le Maire

Décide

La création d'un emploi non permanent pour une durée de 1 mois et 4 jours à compter du 1^{er} juin 2014,

Le recrutement sur cet emploi d'un agent non titulaire dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois et 4 jours allant du 1^{er} juin 2014 au 4 juillet 2014 inclus.

Cet agent assurera la fonction d'adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 h.

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des Adjointes Techniques 2^{ème} classe Echelon 1 Indice brut 330 majoré 316.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

M. le Maire est chargé du suivi du dossier et de la signature de tous les documents le concernant.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger le contrat de travail de 1 mois et 4 jours de Mme SIDDIKI Malika employée à l'école afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'organisation de l'équipe jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Objet : Concours du Receveur Municipal Attribution d'indemnité

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Receveur Municipal peut apporter des conseils pour la gestion financière de la commune et qu'il peut être indemnisé pour son concours.

M. Le Maire propose :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseils,

D'accorder l'indemnité du conseil au taux de 100 %,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Mme Florence FAURE,

De lui accorder également l'indemnité de confection budgétaire.

M. le Maire est chargé du suivi du dossier et de la signature de tous les documents le concernant.

Sophie ROY s'interroge sur le montant de cette indemnité. M. Le Maire précise que pour notre commune elle est de l'ordre de 538,44 €, que le receveur est là pour conseiller la commune et qu'il peut une fois par an faire un bilan de la situation financière de la commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération et souhaite que Madame le receveur vienne présenter cette analyse en Conseil Municipal.

M. Le Maire annonce la nécessité de voter une modification budgétaire pour l'année 2014 faisant apparaître une augmentation des dépenses de fonctionnement de 62.624,00 € et d'investissement de 128.197,00 € ces augmentations de dépenses nécessitent en contrepartie des réductions budgétaires pour équilibrer le budget de la commune. Ces modifications rendent la situation financière de la commune encore plus difficile et ôte toute marge de manœuvre. Mme Elisa Marcos nous indique les modifications budgétaires à voter et à la demande de Sébastien Monteillet précise le libellé des lignes concernées. Le Maire a rencontré les banques afin de mensualiser une partie des emprunts. M. Le Maire stipule que tous les contrats sont ré-étudiés. Cette délibération est votée à l'unanimité

Après avoir épuisé l'ordre du jour.

M. Le Maire demande un point d'information à chaque commission.

Mme Migliori Catherine signale qu'elle s'est rendue à une réunion au Centre de Loisirs à Tulette. Les documents concernant les inscriptions pour la période des vacances d'été ont été distribués dans les boîtes aux lettres par les agents techniques. Une réflexion est en cours sur l'accueil des jeunes enfants le mercredi après-midi au centre de loisirs de Tulette. La possibilité d'accueil par le centre de loisirs est de 50 enfants ce qui représenterait entre 5 et 8 enfants par commune, ce qui entraînerait une mise à disposition à tour de rôle d'une ATSEM de chaque commune.

Mme PODDA signale que des besoins pour la petite enfance, se font ressentir, crèche etc serait-il possible de l'intégrer dans les compétences de l'intercommunalité. M. Le Maire informe qu'il n'est pas envisagé par la CCDSP, pour l'instant de prendre cette compétence car certaines communes ont déjà les infrastructures nécessaires.

Il est précisé que les séances de cinéma proposées ont rencontré un vif succès lors de la dernière séance 64 participants dont 30 enfants ont été recensés. Deux séances nocturnes sont prévues en plein air cet été.

M. Brocheny Gilles nous fait état d'une coupure d'eau route de Visan RD 141 par le syndicat RAO, suite aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Ainsi que des travaux du 2 au 13 juin concernant un maillage entre le chemin du Merlançon et la Rue de la Grand Vigne consistant à relier deux réseaux d'eau.

M. Sébastien Monteillet fait un point sur la mise en page facebook. Il est précisé qu'à la fin du contrat actuel un nouveau site internet sera re-développé.

Mme Patricia Barthez fait part de l'avancée de la parution du bulletin d'informations de la Commune pour la mi-octobre, diverses entreprises de communications spécialisées en recherche d'annonceurs ont été contactées pour éviter une dépense à la Commune. Il est précisé que les bulletins d'informations seront distribués par le personnel technique.

Pour notre projet du marché du dimanche matin 8 à 10 exposants sont intéressés.

Catherine Migliori précise qu'une réunion est prévue le 5 juin avec les enseignantes pour préciser les modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

M. Le Maire informe que le secrétariat de mairie sera fermé deux demies-journées dans la semaine à partir du 1^{er} juin 2014 afin de permettre d'avancer le travail sur les dossiers en cours.

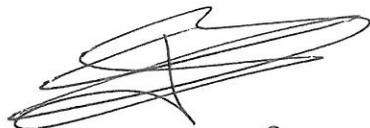
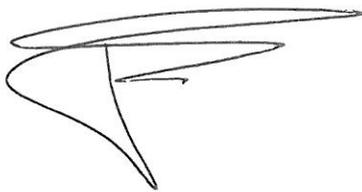
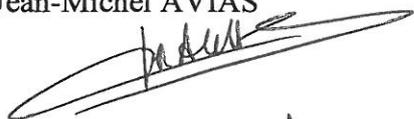
Les nouveaux horaires sont les suivants :

Lundi	09h00-12h00 * 14h00 - 19h00
Mardi	- - 13h30 - 17h00
Mercredi	09h00-12h00 * 13h30 - 17h00
Jeudi	09h00-12h00 - -
Vendredi	09h00-12h00 * 13h30 - 17h00

Pas d'ouverture le samedi pour le moment.

Séance levée à 21h45

Le Maire
Jean-Michel AVIAS



Le secrétaire
Alain DESTELLE

